

N°2024-147

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : LE SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque

Objet : Exposition « Les Enfants étonnants » - imaginée par Clotilde Perrin

Titulaire : Centre de Créations pour l'enfance - 8 rue du Général Kléber - BP 170

51435 TINQUEUX Cedex, représenté par Mme Delphine HENRY, en sa qualité de présidente

Le Maire de la Ville de Vaujourn,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, notamment son article R2122-8,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU la délibération n°2024/04-28 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024, approuvant l'adoption du budget primitif,

VU la proposition financière transmise à la ville et validée par les services concernés.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses activités, la bibliothèque municipale accueille une exposition imaginée par Clotilde Perrin du 5 au 23 novembre 2024 issue du Centre de création pour l'enfance de Tinquex. Elle fait suite à trois ouvrages parus dans la collection « Les petits étonnants » des éditions Rue du Monde, donnant une nouvelle dimension à ces trois histoires : « L'enfant volant », « L'enfant lumineux », « L'enfant minuscule ».

CONSIDÉRANT les termes du contrat proposés par le Centre de Créations pour l'enfance - 8 rue du Général Kléber - BP 170 - 51435 TINQUEUX, pour l'exposition « Les Enfants étonnants » imaginée par Clotilde Perrin et ce pour un montant de 900 euros TTC.

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier au Centre de Créations pour l'enfance - 8 rue du Général Kléber BP 170 - 51435 TINQUEUX, pour l'exposition « Les Enfants étonnants » imaginée par Clotilde Perrin et ce pour un montant de 900 euros TTC.



ARTICLE 2 : DIT que ce contrat est relatif à la commande de l'exposition « Les Enfants étonnants » imaginée par Clotilde Perrin, issue du Centre de création pour l'enfance de Tinquieux. Elle fait suite à trois ouvrages parus dans la collection « Les petits étonnants » des éditions Rue du Monde, du 05 au 23 novembre 2024.

ARTICLE 3 : DIT que les personnes présentes respecteront les mesures en vigueur et mettront en place les gestes barrières.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 6 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée au recueil des actes administratifs et notifiée au Centre de Créations pour l'enfance



Fait à Vaujours, le 07 septembre 2024

Le Maire,

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est





poésie / expositions
spectacles / ateliers
éducation artistique

centre de créations pour l'enfance
centre culturel - maison de la poésie

CONTRAT DE LOCATION D'EXPOSITION

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240907-2024-147-CC
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

Service à Adhérent

Entre Le Centre de Créations pour l'Enfance
SIRET : 780 441 788 00020 APE : 9004Z
représenté par Madame Delphine HENRY, Présidente
désigné ci-après par le terme « LE PRESTATAIRE »
d'une part,

Et La Mairie de Vaujours
20 rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS
Tel : 01-48-61-96-75
N°siret : 219 0300 746 00019
Représentée par Monsieur Dominique BAILLY, Maire

désigné ci-après par le terme « L'ORGANISATEUR »

Référente du projet : Madame Laurence SBIK, bibliothèque municipale

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE I : OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités de mise à disposition par le PRESTATAIRE à L'ORGANISATEUR de l'exposition intitulée « Les enfants étonnants » de Clotilde Perrin.

Le prestataire, certifiant disposer des droits de représentation publique (droits d'exposition, de reproduction et de communication publique) sur l'exposition susnommée, la met à la disposition de l'organisateur et l'autorise à la présenter publiquement à la médiathèque de Comontreuil.

La cession temporaire des droits est accordée pour la période du 5 au 23 novembre 2024.
Les parties ne pourront prolonger ou écourter la période d'exposition que d'un commun accord.
L'entente devra alors spécifier si les rémunérations dues au prestataire sont modifiées.

ARTICLE II : TRANSPORT ET INSTALLATION DE L'EXPOSITION

Le transport aller-retour de l'exposition, le montage et le démontage sont aux soins de l'organisateur :

- véhicule nécessaire pour le transport : utilitaire de 6m3 minimum
- adresse d'enlèvement et retour : Atelier du Centre de Créations pour l'Enfance, 9 rue Marcel Dassault à Tinquex
- enlèvement de l'exposition le 31 octobre 2024
- Retour de l'exposition au plus tard le 29 novembre 2024

ARTICLE III : PROMOTION

L'organisateur s'engage à promouvoir, à ses frais, l'exposition selon son programme habituel de promotion et à fournir au Centre de Créations pour l'Enfance au moins un exemplaire de chaque support de communication.

Le prestataire autorise l'organisateur à reproduire les œuvres à des fins de promotion de l'exposition (brochure, programme, catalogue, magazine, dossier de presse, carton d'invitation, affiche, affichette...)

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240907-2024-147-CC
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ARTICLE IV: ASSURANCES

L'organisateur s'engage à souscrire une assurance clou à clou pour une valeur de 42 750,00 € et à fournir l'attestation au prestataire au plus tard la veille de la livraison. Le détail de la valeur des œuvres est précisé en annexe de cette convention.

ARTICLE V : CONSERVATION ET ENTRETIEN

L'organisateur est responsable de la garde et de la conservation des œuvres. Il reconnaît ne pas avoir le droit de modifier les œuvres en tout ou en partie.

Dès la remise des œuvres du prestataire à l'organisateur et jusqu'à la reprise de possession par le prestataire, l'organisateur s'engage à assumer tous les coûts et frais de réparation ou de restauration des œuvres en cas de bris, de déformation ou d'altération. Ceux-ci feront l'objet, s'il y a lieu, d'une déclaration à l'assurance.

ARTICLE VI : DROITS MORaux

L'organisateur s'engage à respecter les droits moraux des artistes sur les œuvres. En conséquence lors de l'exposition, l'organisateur indiquera le nom des artistes en relation avec leurs œuvres, il mentionnera également le prestataire en tant que producteur et diffuseur de l'exposition.

ARTICLE VII : REMUNERATION

Le montant de la prestation, s'élève à 900,00 TTC, neuf cent euros (TVA non applicable, en vertu de l'article 293B du CGI).
Le règlement des sommes dues au prestataire sera effectué par virement bancaire par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture libellée à l'adresse de l'organisateur mentionnée ci-dessus.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014 relative au développement de la facturation électronique, la facture sera transmise de manière dématérialisée sur la plateforme CHORUSPRO :

- identifiant de la collectivité : 21930074600019
- Code service : \.....
- Code engagement : \.....

ARTICLE VIII - ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat serait annulé de plein droit et sans indemnités dans tous les cas reconnus de force majeure par la loi.
En cas de litige relatif à ce contrat non réglé à l'amiable, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif compétent.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES ET DE BONNE FOI.

Tinqueux, le 25 juillet 2024.

(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

Pour l'ORGANISATEUR
Monsieur Dominique BAILLY, Maire,
Ville de Vaujours

Pour LE PRESTATAIRE
Madame Delphine HENRY
Centre de Créations pour l'Enfance

P/O A. BILLON

Lu et approuvé



Le Maire

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est





poésie / expositions
spectacles / ateliers
éducation artistique

centre de créations pour l'enfance
centre culturel - maison de la poésie

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240907-2024-147-CC
Date de télétransmission : 03/10/2024
Date de réception préfecture : 03/10/2024

ANNEXE I : VALEUR D'ASSURANCE

EXPOSITION LES ENFANTS ÉTONNANTS DE CLOTILDE PERRIN

VALEUR D'ASSURANCE : 42 750,80 €

• L'ENFANT MINUSCULE : 13 083,60 €

<u>Œuvres originales de Clotilde Perrin :</u>	<u>11 560,00</u>
- 2 portes : acrylique et crayon de couleur ; vernis mat	2 x 1000,00
- dessin « graines » 21 x 29,7	1000,00
- dessin « insectes » 21 x 29,7	1000,00
- dessin « feuilles » 21 x 29,7	1000,00
- pinces qui claquent, volume en pâte durcissante + peinture acrylique	200,00
- tirage pour la vitrine à la porte qui claque	100,00
- vitrine « table » : volume en papier, carton + encre et crayons de couleurs	1000,00
- Plume sur feutrine	30,00
- Flûte modelée, pâte durcissante	200,00
- Caillou blanc sur feutrine	30,00
- 2 originaux de l'album « L'enfant minuscule », format 24 x 33, encre et crayon de couleur	2 x 1000
- 1 original de l'album « L'enfant minuscule », format 47,5 x 33 encre et crayon de couleur	3000,00
<u>Cabinet de Curiosité :</u>	<u>1523,60</u>
- structure : bois et quincaillerie	500,00
- vitrines et mécanismes	755,00
- petits accessoires	45,00
- matériel hifi	200,00
- livres : 2 exemplaires du livre « L'enfant Minuscule »	23,60

• L'ENFANT LUMINEUX : 12 593,60 €

<u>Œuvres originales de Clotilde Perrin</u>	<u>11 210,00</u>
- 2 portes : acrylique et crayon de couleur ; vernis mat	2 x 1000,00
- série de 5 vitrines avec ampoule en papier de soie + décor peint	1000,00
- Vitrine « lutin » : volume en tissu, laine et feutrine + peinture	180,00
- Vitrine « insectes » : petits volumes en pâte durcissante + peinture et fil de fer	2000,00
- Vitrine « enfant lumineux » : volume en papier de soie + peinture et vernis-colle	1000,00

- clé sur coussin rouge	
- 2 originaux de l'album « L'enfant lumineux », format 24 x 33, crayon et encre bleue sur papier lavis	2 x 1000
- 1 original de l'album « L'enfant lumineux », format 47,5 x 33, crayon et encre bleue sur papier lavis	3000,00
Cabinet de Curiosité :	1383,60
- structure : bois et quincaillerie	500,00
- vitrines et mécanismes	600,00
- petits accessoires	60,00
- matériel hifi	200,00
- livres : 2 exemplaires du livre « L'enfant Minuscule »	23,60

• L'ENFANT VOLANT : 11 423,60 €

<u>Œuvres originales de Clotilde Perrin</u>	10 100,00
- 2 portes : acrylique et crayon de couleur ; vernis mat	2 x 1000,00
- vitrine « Gâteau céleste » : volume en pâte durcissante + peinture	1000,00
- Vitrine « enfants multicolore »	500,00
- Fenêtre pivotante : acrylique et vernis mat	300,00
- 3 originaux de l'album « L'enfant volant », format 24 x 33, crayons de couleur	3 x 1000,00
- 1 original de l'album « L'enfant volant », format 47,5 x 33, crayons de couleur	3000,00
- impression numérique recto verso « pliages d'avion »	300,00
Cabinet de Curiosité :	1323,60
- structure : bois et quincaillerie	500,00
- vitrines et mécanismes	600,00
- matériel hifi	200,00
- livres : 2 exemplaires du livre « L'enfant Minuscule »	23,60

• TAPIS : 5650,00€

- illustration originale imprimée sur tissus	3000,00
- tapis : création textile	2650,00